

2024-27



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 4 avril 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Ussès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 22 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 21 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Elodie DONDIN à Maly SBAFFO
Karine FALCONNAT à Pierre AGERON
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2024-27 : Approbation du compte administratif 2023 - budget annexe de l'eau potable

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Pour cette question, M. Henri CARELLI, président de la CCFU, a quitté la salle et la présidence est assurée par M. Christophe Guitton, Vice-Président en charge des finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'eau potable établi par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau potable se résument de la manière suivante :

CA 2023 – Budget annexe eau potable	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 002 700,83 €	2 112 815,29 €	1 546 697,60 €	2 482 879,77 €	3 549 398,43 €	4 595 695,06 €
Solde d'exécution de l'exercice		110 114,46 €		936 182,17 €		1 046 296,63 €
Résultat reporté	-	-	-428 829,32 €		- 428 829,32 €	
Résultats cumulés		110 114,46 €		507 352,85 €		617 467,31 €
Restes à réaliser	-	-	-147 365,00 €		-147 365,00 €	
Résultats définitifs		110 114,46 €		359 987,85 €		470 102,31 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau potable.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN